

L'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge présente la programmation des activités de loisirs offertes au cours de l'automne et de l'hiver par sa Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire et les organismes qui collaborent avec lui. Soulignons que ces organismes se composent de citoyens bénévoles qui, dans l'organisation des loisirs, bénéficient du soutien de l'Arrondissement.

Comment vous inscrire aux activités de loisirs?

Dans un premier temps, veuillez remplir les fiches d'inscription appropriées. Elles se trouvent respectivement aux pages 161 à 167. Sur une même fiche, vous pouvez inscrire une personne à trois activités au maximum. Utilisez des photocopies au besoin si le nombre de copies mis à votre disposition est insuffisant.

AUTOMNE 2010

Les fiches d'inscription se trouvent aux pages 161 et 163

HIVER 2011

Les fiches d'inscription se trouvent aux pages 165 et 167

Veuillez :

- écrire lisiblement sur la fiche le code de groupe correspondant à votre choix d'activités;
- y **joindre une photocopie d'un justificatif de domicile (*preuve de résidence*)** (le compte de taxes ou autres, mais pas de chèques personnalisés), sinon votre inscription ne sera pas acceptée;
- transmettre un chèque libellé à l'ordre de la Ville de Québec, lequel portera comme date celle qui précède de 15 jours le début des activités (par exemple, si l'activité commence le 17 janvier, inscrivez le 2 janvier).

PÉRIODES D'INSCRIPTION

Activités offertes :

à l'automne : **du 13 août au 1^{er} septembre**

à l'hiver : **du 2 au 17 décembre**



À moins d'indication contraire, veuillez expédier votre fiche d'inscription ainsi que toutes les pièces demandées par la POSTE

Adresser votre envoi à :

La Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
Renseignements : 418 641-6043

CONTINGEMENT DES ACTIVITÉS

Le nombre d'inscriptions acceptées étant limité dans la plupart des cas, nous vous invitons à procéder rapidement. Premier arrivé, premier servi! Si le groupe que vous avez choisi est complet, nous vous offrirons la possibilité de vous joindre à un autre groupe ou encore de vous rembourser.

La Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire se réserve le droit d'annuler une activité pour laquelle le nombre minimal de participants est insuffisant.

CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

Vous recevrez une confirmation de votre inscription par **courriel** ou par la **poste** (aucune confirmation ne s'effectuera par téléphone). Vérifiez bien les renseignements qui y sont inscrits. S'ils diffèrent de ceux que vous nous avez fournis, veuillez appeler sans tarder au 418 641-6043.

TARIFS

Les droits d'inscription sont payables au complet. Lorsqu'elles s'appliquent, la TPS et la TVQ sont incluses dans le prix indiqué.

Des frais de 15 \$ seront facturés à l'expéditeur dont le chèque nous est retourné, et ce, quelle qu'en soit la raison.

PERSONNES RÉSIDANT À L'EXTÉRIEUR DE LA VILLE

Si vous habitez à l'extérieur de Québec, vous pourrez vous inscrire dès le 2 septembre pour l'automne et le 18 décembre pour l'hiver. Vous aurez à payer 50 % de plus en droits d'inscription, à **moins d'indication contraire**.

REMBOURSEMENT

Les frais relatifs aux cours et aux ateliers sont payables en entier et ils ne sont pas remboursables. Toutefois, la Ville pourrait vous rembourser, au complet ou en partie, si une situation exceptionnelle se présentait : une maladie, une blessure ou un déménagement, par exemple.

Vous devrez alors remettre une demande écrite au bureau de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire, et ce, le plus tôt possible. Si elle est acceptée, des frais d'administration seront retenus ainsi qu'un montant correspondant au prorata des sommes engagées jusqu'au moment où vous faites la demande. Cette politique peut ne pas s'appliquer aux activités offertes par les organismes de loisirs.

REÇUS D'IMPÔT

Conservez les reçus relatifs aux activités sportives destinées aux enfants de moins de 16 ans, car les montants payés font l'objet de déductions fiscales au niveau fédéral. Pour recevoir le formulaire R-24 du ministère du Revenu du Québec, veuillez fournir le renseignement demandé à cet effet sur la fiche d'inscription.

PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS QUÉBEC

Les personnes et les familles éprouvant des difficultés financières peuvent, à certaines conditions, participer gratuitement à certaines activités culturelles ou sportives. Il leur faut, dans un premier temps, communiquer avec Mme Pauline Tanguay (418 657-4821) ou consulter le site Internet d'Accès-Loisirs (www.accesloisirs.quebec.org) pour savoir si elles sont admissibles.



INSCRIPTION

La Courtois, 3180, avenue D'Amours, 418 657-3836

Automne 2010 : le 8 septembre de 13 h à 19 h et le 9 septembre de 9 h à 17 h

Hiver 2011 : le 12 janvier de 13 h à 19 h et le 13 janvier de 9 h à 17 h

Mouvement des services à la communauté du Cap-Rouge, 4473, rue Saint-Félix, 418 641-6643

Automne 2010 : le 8 septembre de 13 h à 16 h et le 9 septembre de 9 h à 16 h

Hiver 2011 : le 12 janvier de 13 h à 16 h et le 13 janvier de 9 h à 16 h

Nous tenons à préciser que la disponibilité des activités offertes dépend des places restées vacantes ou réservées par les organismes de loisirs partenaires.

LÉGENDE DES PICTOGRAMMES



Handicap physique



Handicap intellectuel



Activité pour la famille



Nouveauté